

# **PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **DU 06 NOVEMBRE 2025**

Réunion annoncée à la porte de la mairie le 27 Octobre 2025, sous la présidence de Pascal MELLINGER.

Sont présents : ROUSSELET.M, GUEDE.P, LECOMTE.F, OZAN.B, DES ABBAYES.B, GASNIER.E, MOREAU.M, COUTANCEAU.N, TRÉCUL.P

Absents excusés : DUFOSSET.S

Pouvoir :

Secrétaire de séance : MOREAU Michel

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 02.10.2025**

Le compte rendu de la séance du 02.10.2025 est adopté à l'unanimité.

### **COMITÉ DES FÊTES – DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur le Maire, fait lecture d'un mail du Comité des Fêtes d'Argenvilliers demandant une subvention pour leur fonctionnement.

Monsieur le Maire propose au Conseil de demander de plus amples informations sur les montants demandés au Comité des afin de compléter la demande de subvention.

### **PUITS PINARDIÈRE**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du notaire gérant le dossier du puits de la Pinardièvre et informe le conseil du retrait de Monsieur BRETTE de ses droits à l'usage.

### **SISPEA - RPQS**

Monsieur le maire prends la parole et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

**Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :**

- ✓ **ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif**
- ✓ **DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération**
- ✓ **DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)**
- ✓ **DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA**

## **L'ART D'ÊTRE PERCHÉ – DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur le Maire, fait lecture d'un mail de l'Association de théâtre « l'Art d'être Perché » demandant une subvention pour leur fonctionnement.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de programmer le versement de la subvention demandée au budget 2026, ce dernier ayant déjà versé la subvention pour 2025.**

## **ÉCOLE – DEMANDE DE SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE**

Monsieur le Maire, fait lecture d'un courrier reçu de l'école faisant l'objet d'une demande de subvention afin de financer le voyage scolaire prévu en mars des CM1-CM2.

Après présentation du programme et du projet de financement, Monsieur le Maire propose au Conseil de faire un courrier aux communes de la Gaudaine et Vichères afin qu'elles financent les élèves habitant leurs communes.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de verser la somme de 200€ par élèves soit 1 600€ si les communes de la Gaudaine et Vichères acceptent le financement, si non le Conseil municipal décide de verser 50€ de plus en cas de refus de chacune des 2 communes.**

## **TOUR D'EURE ET LOIR 2026**

Monsieur le Maire, fait lecture d'un courrier reçu de la part de l'organisateur du Tour d'Eure et Loir afin de demander l'autorisation de passage sur la commune ainsi que des signaleurs aux points stratégiques et demandant une sécurité renforcée.

Après délibération, le conseil autorise le passage de la manifestation sur les voies communales prévues et charge le Maire de procéder aux arrêtés de circulation correspondants.

Les signaleurs proposés sont : Patrick GUÉDÉ, Pascal MELLINGER, Pascal TRÉCUL, Nicolas COUTANCEAU et Muriel ROUSSELET.

## **CONVENTION CDC – ENTRETIEN DE LA ZONE D'ACTIVITÉ DES BOULEAUX**

Monsieur le Maire, informe le Conseil qu'une convention va être mise en place concernant les heures d'entretien qu'effectue l'employé communal au niveau de la zone d'activité des Bouleaux.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'adhérer à la convention proposer par la CDC concernant l'entretien de la zone d'activité des Bouleaux**

## **QUESTIONS DIVERSES**

- **Entretien city-stade** : Monsieur le Maire informe le Conseil sur les bases de l'accord entre les 2 municipalités de la participation d'Argenvilliers à l'entretien de l'espace city-stade et tennis. Cet accord donnera lieu après « rodage » à une convention entre les 2 communes.
- **AFM Téléthon demande de subvention 2026** : Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu de l'association AFM Téléthon demandant une subvention pour l'année 2026.  
**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de verser la somme de 70€ pour 2026, sachant que la somme de 50€ à été versée au titre de l'année 2025.**
- **Restitution commission travaux et chemins** : Monsieur le Maire fait un bilan de retour sur la commission de travaux des chemins qui a eu lieu le samedi 25.10.2025. Ce travail permettant la budgétisation 2026
- **Point référent participation citoyenne** : Monsieur le Maire refait un point concernant la participation citoyenne, savoir s'il y a d'autres bénévoles intéressés.
- **Location – maraîchers** : Les maraîchers d'Argenvilliers, sont en recherches d'un logement en location. Monsieur le Maire rappel aux conseillers s'ils n'ont pas connaissance d'un bien libre dans leur entourage.
- **Rosière de France** : Monsieur le Maire donne lecture d'un mail reçu de la part de Mlle OLIVER Zoé (ethnologue) qui s'occupe d'inscrire la Rosière d'Argenvilliers au patrimoine immatériel culturel. Monsieur le Maire propose de faire un courrier afin d'appuyer cette démarche, prenant en compte les recommandations du Comité National du patrimoine immatériel culturel.
- **Banquet des anciens** : Madame LECOMTE fait un point sur l'avancée de l'organisation du banquet.  
**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de verser la somme de 30€ en chèque cadeaux par ayant droit.**

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 22h50

La prochaine séance aura lieu le 11 décembre 2025 à 20h00

